

**EXTRAIT DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUILLET 2024**

DÉLIBÉRATION N° 45-2024D

L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-neuf du mois de juillet à vingt heures quarante-cinq minutes le Conseil, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, dans le lieu habituel de ses réunions, sous la présidence de Monsieur Claude CAU, Maire.

PRESENT(S): Isabelle AUFRÈRE, Jean-Pierre BALDET, Patrick BOILEAU, Pierre CASSE, Claude CAU, Lydia FABRE, Laurent GAYS, Lydie JALBAUD, Yvelise LEDOS, Christophe PAUTREL.

POUVOIR(S):

ABSENT(S):

CONSEILLERS MUNICIPAUX

En exercice : **10**
Présents : **10**
Pouvoirs : **0**
Votants : **10**

SECRETAIRE DE SEANCE : Patrick BOILEAU.

DATE D'ENVOI DE LA CONVOCATION DEMATERIALISEE : 23/07/2024

VOTE :

Pour : **10**
Contre : **0**
Abstention : **0**

OBJET : PRISE EN CHARGE DES REPAS DES ÉLÈVES DU CM2 LORS DE LA VISITE DU COLLÈGE PAR LA COMMUNE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que chaque année les élèves de CM2 font une journée d'intégration au collège Jean Monnet de Bagnères de Luchon.
Habituellement, les repas des élèves de CM2 pris ce jour là à la cantine de la cité scolaire sont pris en charge par le collège.

Cette année, une facture de 21 € nous a été adressée correspondant aux repas pris (soit 6 repas).

Afin d'éviter une refacturation fastidieuse aux parents d'élèves, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge lesdits repas pour cette année et les années à venir.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

